



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Education specialisee: Meurthe et Moselle

Question écrite n° 36264

Texte de la question

M Job Durupt attire l'attention de M le ministre de l'education nationale sur les sections d'education specialisee (SES) de Meurthe-et-Moselle. Il lui indique que, sur les soixante-dix-sept colleges du departement, dix-sept SES existent qui accueillent apres le primaire de nombreux eleves en situation d'echec. La mission des SES, qui consiste a reconcilier ces eleves avec le systeme scolaire par une pedagogie de suivi particulier, doit etre confortee. Il lui demande donc de bien vouloir lui preciser ses intentions afin de voir ces structures renforcees et ne pas etre delaissees, car l'echec scolaire est une realite qu'il convient de prendre en consideration en donnant les moyens necessaires permettant une reelle insertion professionnelle de ces eleves.

Données clés

Auteur : [M. Durupt Job](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36264

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 534